

Research Article

ENTREPRENEURIAT COMME FACTEUR DETERMINANT LA CREATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES EN MILIEU UNIVERSITAIRE

* BANZA YAMUZEKA David, ILUNGA KABILA MBUYU Joh, KATANGA KITETO Jean de Dieu, NUMBI KANYEMA Omniscient, ILUNGA NTAMBO BIAMUNGU

Assistants à l'Institut Supérieur de Commerce de Lubumbashi.

Received 15th September 2021; Accepted 16th October 2021; Published online 30th November 2021

RESUME

Le développement de l'éducation à l'entrepreneuriat dans le système éducatif Congolais s'inscrit dans les objectifs des politiques éducatives. L'hypothèse est faite ici est que cette éducation présente des caractéristiques pareilles à celles d'autres éducations et pose des questions similaires quant au statut de ces nouveaux objectifs et moyens d'enseignement et d'apprentissage. Le présent article s'interroge des politiques éducatives énoncées et leur mise en œuvre et caractérise les formes et les enjeux d'un développement de l'enseignement à l'entrepreneuriat. Dispositif symbolique et mesure phare pour le développement de cette éducation.

Mots-clés: éducation à l'entrepreneuriat, esprit d'entreprendre, culture du risque, pédagogie, entreprendre, politiques éducatives.

INTRODUCTION

L'entrepreneuriat est considéré comme un déterminant majeur des performances économiques, s'agissant notamment des progrès dû à l'innovation. L'importance de son rôle structurel et du dynamisme qu'il impulse dans toutes les économies n'est plus à démontrer. Les pouvoirs publics admettent chaque jour davantage qu'il constitue un instrument efficace:

1. pour créer des emplois,
2. augmenter la productivité et la compétitivité, mais aussi
3. lutter contre la pauvreté et atteindre des objectifs sociétaux, en ce sens qu'il aide certains segments de la population à se prendre en charge.

La notion « d'entrepreneuriat » n'a pas d'acceptation universellement reconnue, et peut être considérée aussi bien au sens large que dans un contexte plus restreint. Le présent article n'est en aucun cas destiné à résoudre la question de la définition. Il ne s'agit pas non plus de couvrir tout l'éventail des activités entrepreneuriales d'une économie. L'article est plutôt axé sur certaines dimensions de cette notion (les phases de pré-démarrage, de démarrage et, dans une certaine mesure, la période suivant immédiatement le démarrage d'une activité entrepreneuriale). Il souligne également la nécessité de prendre en compte les différents types de créateur d'entreprise classés en fonction de leur propension à assumer le risque/l'incertitude et, s'agissant de leur comportement, du motif qui les anime : nécessité ou opportunité. En outre, cet article dégage de la nécessité, pour les responsables de l'action politique, de tenir compte de « l'ensemble » des facteurs déterminant le climat des affaires, ainsi que de la nécessité d'adapter les politiques à des contextes spécifiques. Il est en effet inévitable d'opérer des arbitrages car il n'existe pas de formule « convenant à tous les cas ». La plupart des gouvernements ont pour priorité commune de trouver les moyens de faciliter la construction d'une société plus « entrepreneuriale ».

La création d'une entreprise plus vaste d'entrepreneurs présuppose l'existence d'un contexte propice à l'activité entrepreneuriale, lui-même tributaire de la stabilité du cadre macroéconomique et de l'adéquation des conditions-cadres générales. Ces fonctions influent de différentes façons sur le climat des affaires, qu'il s'agisse du poids de la réglementation et des formalités administratives, de la législation régissant le marché du travail, du cadre juridique, de la politique de la concurrence, etc. Si la réglementation et le droit constituent des cadres offrant des avantages intrinsèques pour les entreprises, ils peuvent aussi constituer des obstacles à leur entrée sur le marché. De récents travaux de l'OCDE ont montré que la rigueur excessive de la législation en matière de marché du travail ou des produits peut être néfaste à l'entrée d'entreprises sur le marché et à la productivité « trop d'impôts tue l'impôt ». Des mesures comme les évaluations d'impact de la réglementation et des procédures de simplification administrative sont en cours d'élaboration pour remédier à ces problèmes. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'elle est contraignante à l'excès, la législation sur la protection de l'emploi peut décourager l'embauche de personnel et compromettre l'expansion de l'entreprise alors que des opportunités de croissance se présentent. De la même manière, une législation excessivement rigoureuse en matière de faillites peut dissuader des entrepreneurs de prendre pied sur le marché, rendre la cessation d'activités extrêmement coûteuse pour les entreprises ne faisant pas de bénéfices, et priver les entrepreneurs « malchanceux » d'une seconde chance. La méthode retenue pour les besoins du présent article est participative consistée à examiner les mesures en faveur de l'entrepreneuriat axées plus particulièrement sur les individus (pris séparément ou constitués en équipes) ; viennent ensuite des considérations relatives aux politiques visant précisément les Petites et Moyennes Entreprises, autrement dit la création et l'expansion de celles-ci. Le recueil de travaux sur l'entrepreneuriat et les Petites et Moyennes Entreprises accumulées jusqu'à présent montre le bienfondé de l'existence d'une politique de l'entrepreneuriat d'une part, et d'une politique à l'égard des Petites et Moyennes Entreprises, d'autre part. La première ne peut se substituer à la seconde mais doit être considérée comme le cadre plus large de la politique à l'égard des Petites et Moyennes Entreprises car, sans une saine politique de

l'entrepreneuriat, il n'est pas possible de bâtir des PME solides. La politique à l'égard des PME ne peut pas non plus se substituer à la politique de l'entrepreneuriat. Toutes deux sont complémentaires et doivent être mises en œuvre ensemble, en tant qu'éléments d'un même continuum qui va du porteur de projet au chef d'une grande entreprise.

DEVELOPPEMENT

L'éducation à l'entrepreneuriat est un objectif partagé par les politiques éducatives de nombreux Etats dans le monde et préconisé par les directives du ministère de tutelle en République Démocratique du Congo depuis l'année 2020. On peut donc le qualifier d'objectif éducatif multinational. Sur la base de l'exploration de textes et articles préconisant l'introduction généralisée et précoce de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement Supérieur et Universitaire, nous interrogerons les politiques éducatives et leur mise en œuvre et caractériserons les formes et les enjeux d'un développement de l'enseignement à l'entrepreneuriat. Après avoir caractérisé l'état actuel de la recherche en éducation portant sur l'éducation à l'entrepreneuriat, nous montrerons qu'il s'agit d'un projet éducatif global visant la septième compétence du socle commun. Nous expliquerons ce qu'est l'éducation à l'entrepreneuriat, quels sont les objectifs qui lui sont fixés, et la situerons par rapport aux éducations, aux disciplines. Enfin, nous exposerons quelques résultats d'une enquête réalisée à propos du dispositif «Entreprendre dans le milieu universitaire» (mini entreprises). L'ensemble des réflexions conduites vise à esquisser une base pour des perspectives de recherches à propos de cette éducation dans le contexte Congolais.

Qu'est-ce que l'éducation à l'entrepreneuriat ?

La recherche en éducation et l'éducation à l'entrepreneuriat

L'éducation à l'entrepreneuriat est un objet quasi absent dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire Congolais. Alors que des travaux d'éducation sur la micro-finance, sur les microcrédits etc. se développent depuis plusieurs années, alors que des travaux concernant l'éducation à l'entrepreneuriat existent déjà à travers certains pays du monde (Pelletier 2007, Morin 2007, Pépin 2011) au Royaume Uni ou aux États-Unis, ce plan de l'éducation reste encore quasi inexploré en République Démocratique du Congo au travers les différentes universités et Institutions Supérieures. L'éducation à l'entrepreneuriat est rarement évoquée dans quelques articles des différents domaines. Des travaux existent cependant en sciences économiques et de gestion. Mais les articles produits s'ancrent rarement dans des résultats de recherches empiriques et font plutôt état d'une réflexion en surplomb. Les documents étudiés sont marqués, de manière très dominante, par des «énoncés de croyance » qui «doivent leur existence au seul langage et à sa puissance rhétorique » et sont des énoncés «dont la signification n'est ni évidente, ni exacte, ni supposée vraie de cela seul qu'il s'impose à l'agent par fidélité à sa communauté, à son entourage familial ou à lui-même » (Marie 2011). Il apparaît donc important de considérer l'objet de recherche comme restant encore à construire à partir de pratiques sociales dont le périmètre demeure également encore en partie à identifier.

Un projet éducatif global et mondial

Le socle commun des compétences Congolaises présente sept compétences de base. La septième vise l'autonomie et l'initiative. Les directives et textes font apparaître huit compétences dont la septième est l'esprit d'initiative et d'entreprise. Le cadre européen de référence de 2004 définit «des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie, transférables et donc applicables à diverses situations

et contextes, et multi fonctionnelles » et susceptibles d'«être utilisées pour atteindre plusieurs objectifs, résoudre des problèmes de genre divers et pour accomplir des tâches différentes ». Selon une proposition adoptée au Parlement européen, le 26 septembre 2006 : «Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi ». En RDC le texte propose cette définition de la compétence : «chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité » .

L'ÉDUCATION À L'ENTREPRENEURIAT

Une double finalité

Une constante apparaît à la lecture des textes et rapports portant sur la compétence à entreprendre : elle est déclinée en deux types de «compétences».

- **Les premières sont des qualités génériques ou personnelles** (la créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe, la confiance en soi...),
 - Les secondes des aptitudes spécifiques à la gestion d'entreprise (la réalisation d'une étude de marché, le plan d'affaire, le marketing, les techniques de vente...).
- Le concept d'entrepreneuriat est tantôt saisi dans un sens large, tantôt dans un sens étroit à travers certains chercheurs.
- Dans le premier cas, il s'agit, au-delà de la perspective de «création d'entreprise», d'un état d'esprit, d'une culture, dans une logique de «création de valeur» pas exclusivement économique (Léger-Jarniou 2008). Il doit se traduire par des comportements qui pourront ensuite retentir sur les activités et le parcours des jeunes (Guide des bonnes pratiques 2004), tout autant que sur les pratiques enseignantes et le lien entre école et monde du travail : «Les compétences et attitudes entrepreneuriales constituent, pour la société, des atouts qui vont bien au-delà de leur application à l'activité des entreprises. Car les qualités personnelles qui sont l'essence même de l'entrepreneuriat – telles que la créativité, l'esprit d'initiative et un jugement sain – sont des acquis précieux pour tout individu, que ce soit dans l'exercice de sa profession ou dans sa vie quotidienne » (OCDE 2004). Dans cette acception large, l'entrepreneuriat est présenté comme une véritable «valeur éducative » (Pelletier 2005).
 - Dans son autre acception, plus étroite, plus technique et reliée aux problématiques de l'emploi et de l'économie, l'éducation à l'entrepreneuriat vise le développement de compétences propres à susciter le projet de devenir entrepreneur avec des effets directs en termes de développement des entreprises, notamment petites et moyennes, et d'activités nouvelles exercées avec un statut de travailleur indépendant. La coexistence de ces deux conceptions devrait logiquement entraîner une distinction lexicale, rarement faite, entre «l'esprit d'entreprendre » et «l'esprit d'entreprise » (Léger-Jarniou 2008). Les deux objectifs qui pourraient être mélangés ne le sont pas nécessairement et sont souvent désolidarisés.

Pépin (2011) montre qu'au Québec comme dans d'autres pays, la plupart des programmes d'enseignement, voire des initiatives concrètes prises dans les écoles, touchent en fait plusieurs finalités

simultanément. Un halo terminologique entoure également l'éducation à l'esprit d'entreprendre, produisant un effet de brouillage qui reflète une indécision quant aux finalités poursuivies, et entraîne des traductions incertaines. Ainsi les dénominations se multiplient (enseigner l'entrepreneuriat, éduquer à l'esprit d'entreprise, développer la culture de l'entrepreneuriat...) assorties de confusions possibles entre esprit d'entreprendre et esprit d'entreprise, culture de l'entrepreneuriat et culture d'entreprise. Le terme même d'entrepreneuriat n'a pas une orthographe stabilisée et les termes anglais tendent à influencer le langage utilisé dans les pays non anglophones (entrepreneurship éducation, entreprise éducation, entrepreneurial mindsets, horizontal skills, education and training for entrepreneurship, etc.). Il y a notamment coexistence de l'orthographe entrepreneuriat et entrepreneuriat. Nous avons choisi entrepreneuriat, mais les auteurs cités en utilisent quelquefois une autre. La déclinaison de cette compétence dans le socle Congolais permet de comprendre sur quelles bases s'engagent les pratiques pédagogiques et l'activité d'acteurs. On peut y voir une traduction culturelle en contexte Congolais des prescriptions africaines. Si l'on retrouve sous la compétence, autonomie/ initiative, quelques points associés au développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise tels qu'ils sont formulés dans les textes, l'idée d'esprit d'entreprise est comme «atténuée » dans le contexte français, alors que la dynamique de la mise en projet est, elle, clairement repérable. «Connaître l'environnement économique : l'entreprise ; les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer » sont inscrits sous l'autonomie. Mais c'est surtout dans la partie concernant l'esprit d'initiative qu'on trouve des analogies avec les objectifs d'acquisition de l'esprit d'entreprendre. La démarche de mise en projet est largement préconisée. L'énoncé des capacités se situe clairement sur ce registre : «apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose de savoir : trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ; prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ; prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ; déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités ».

La mondialisation d'un concept éducatif

Le projet de développement d'une culture entrepreneuriale pour tous dépasse les frontières et on peut parler d'une mondialisation d'un concept éducatif et des orientations politiques qu'il traduit. Certains infléchissements sont cependant remarquables et les discours et les stratégies de mise en œuvre se distinguent selon les pays, en conjuguant cette culture avec des cultures locales. Les enjeux transnationaux ne peuvent ici faire l'économie des enjeux locaux. Le développement de l'esprit d'entreprendre s'ancre dans des traits culturels du rapport de la population à ses activités et dans un rapport au développement du territoire. L'étude réalisée en Guadeloupe (Champy-Remoussenard 2008) montre que les enseignants impliqués dans les projets de mini entreprises ont une connaissance précise du fait que les entreprises sont, sur leur territoire des très petites entreprises avec en majorité un seul salarié. Globalement leur point de vue sur la création d'entreprise s'ancre dans une conscience des particularités insulaires et caribéennes des départements d'outre-mer. L'ensemble des textes consultés permet d'identifier une volonté de développer une culture spécifique, de l'ordre d'un travail sur les qualités, les comportements, l'état d'esprit. Son développement n'est pas envisagé dans une stricte logique de professionnalisation et de formation de créateurs d'entreprises. Les incitations politiques à l'impulser le plus tôt possible (dès le milieu étudiant) sont l'indice d'un projet de politique éducative plus ambitieux, qui escompte des impacts sur la formation globale des individus et leur comportement dans la société.

Le développement de l'éducation à l'entrepreneuriat en RDC

Si la période actuelle est marquée par la volonté politique d'étendre ces dispositifs aux étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire, l'éducation à l'entrepreneuriat ne pas encore développée dans l'enseignement supérieur et Universitaire. Cette éducation est articulée à l'enjeu de mettre en relation l'université, Institution Supérieure et entreprise de travailler à améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. Sa mise en œuvre revêt des formes militantes comme le montre Villette (2011) : «il s'agit de convaincre, d'enthousiasmer, d'inciter la jeunesse à créer des entreprises coûte que coûte (parfois de façon déraisonnable) et, en même temps, de lui inculquer de nouvelles normes de comportement (initiative, goût du risque, goût de l'autonomie et de l'enrichissement rapide...) ». Le discours militant se trouve aussi dans la littérature scientifique et les présupposés des objectifs des politiques éducatives n'y sont pas souvent analysés, interrogés, déconstruits. En raison de ces postures, la conduite de recherches sur l'éducation à l'esprit d'entreprendre est semée d'embûches. Les initiatives Congolaises en la matière ne se situent pas dans un contexte très incitatif. Un nombre important des revendications doivent être destinées à soutenir la création d'entreprise, et parmi elles des démarches qualifiées d'éducatives. Ce soutien passe par des instances comme le ministère de tutelle. L'Etat congolais doit créer des structures capables à pouvoir accompagner et orienter la jeunesse estudiantine qui a l'ambition d'entreprendre. Dont le souci est de réaliser un revenu. L'éducation à l'entrepreneuriat a donc pour caractéristiques paradoxales d'être réclamée et incitée et en même temps de se trouver traduite.

UNE EDUCATION PARMIS D'AUTRES ?

Faut-il et peut-on enseigner l'entrepreneuriat ?

La question «Peut-on enseigner l'entrepreneuriat, ou éduquer l'esprit d'entreprise» semble d'emblée résolue quand on lit les différents textes. Pourtant elle se pose à la fois pour l'objectif étroit et l'objectif large mentionnés plus haut. En ce qui concerne l'objectif étroit, pour Villette (2011) la légitimité même d'enseigner et d'apprendre une telle démarche doit commencer par être questionnée Une étude de la présence de cette posture militante dans les textes scientifiques mériterait d'être entreprise pour ce qui concerne l'ensemble des «éducations». Un protocole pour promouvoir et développer l'esprit d'entreprendre dans le milieu d'enseignement Supérieur et universitaire doit être signé. A d'autant plus de chances de se produire qu'il n'est pas le produit d'un acte volontaire explicite ». Villette montre que dans les récits, la création d'entreprise apparaît souvent «comme un enchaînement d'événements indépendants qui aboutissent, à un moment donné, à ce qu'une personne perçoive une occasion favorable et dispose des ressources nécessaires pour la saisir ». Il ajoute, «c'est alors, et alors seulement, qu'un acte de volonté peut venir éventuellement confirmer l'engagement de saisir l'occasion qui se présente, le moment et la composition exacte du cocktail entrepreneurial ne se choisissent pas » (Villette 2011). De la même manière ; il faudrait interroger les caractéristiques des créateurs d'entreprise. Leur âge effectif est bien souvent gommé dans les discours de promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat, tout comme leurs parcours. Or beaucoup de créateurs d'entreprise, en dernière partie de carrière, se trouvent dans l'impossibilité de continuer des activités avec un statut de salarié ou, jeunes diplômés, se tournent vers le statut d'entrepreneur faute de trouver des emplois salariés satisfaisants. En ce qui concerne l'objectif large, le questionnement rejoint celui relatif aux compétences transversales (Rey 1996). Omniprésentes dans la formulation des offres d'emploi et au premier plan dans les critères de recrutement, supposées

favoriser la mobilité, supposées transférables, affichées comme des priorités par nombre de discours institutionnels, elles posent pourtant nombre de problème en termes de prise en charge pédagogique et de construction des programmes d'enseignement et des diplômés.

Surtout, elles appellent un enseignement d'une autre nature que celui organisé autour des disciplines qui sous-tendent encore largement l'organisation des programmes et le recrutement et la formation des enseignants. La phase tâtonnante actuelle tient selon nous pour une large part au caractère éminemment politique des enjeux qui président à la mise en œuvre des objectifs éducatifs en la matière.

Des enjeux sociétaux sous-jacents : un rapport à l'activité inscrit dans une société du risque ?

Pelletier (2005, 7) explique que l'enseignement de la culture entrepreneuriale permet à l'étudiant d'«actualiser son pouvoir d'agir, et de mener à terme des projets susceptibles de créer de la valeur sociale, culturelle, humanitaire». Cette lecture inscrit l'enseignement de la culture entrepreneuriale dans la problématique de l'activité. Dans le travail quotidien, en tension entre le travail prescrit et le travail réel, le pouvoir d'agir se construit dans le rapport à l'imprévu. La mise en situation requiert donc des capacités d'autonomie et de prise d'initiative inhérentes à la nature jamais complètement programmable de l'activité. Le Guide des bonnes pratiques (2004) préconise de développer des «qualités telles que la prise de risque ». Pelletier (2005) et Pépin (2011) évoquent la «tolérance à l'ambiguïté et à l'incertitude » (Rabbior 1997) ou encore «l'acceptation des risques » (Filion 1997) parmi les qualités entrepreneuriales répertoriées. Plus largement, les objectifs de développement de l'autonomie, de l'initiative, de la créativité sont en lien étroit avec une conception du rapport au monde et du statut de l'acteur qui oppose l'audace et le goût de l'aventure à la passivité. L'intérêt pour la culture entrepreneuriale des étudiants s'inscrit donc dans le prolongement de discours présents depuis longtemps dans l'énoncé des politiques éducatives à propos de l'autonomie de l'étudiant, de son statut souhaité d'«acteur » du système éducatif et de ses apprentissages, et du fait qu'il «se » construise un projet. La pédagogie associée au développement de la culture entrepreneuriale, nommée quelquefois «pédagogie du réalisme » (Morin 2007) est elle-même marquée par le rapport au risque et à l'incertitude. L'intention de développement généralisé d'une culture entrepreneuriale peut être comprise comme volonté de développer une culture du risque et de l'incertitude (Beck 2003) dans une société à la fois tentée par l'idéologie de la sécurité et préconisant un rapport accepté au risque, à l'incertitude, à maintes formes de flexibilité et d'adaptation (Champy-Remoussenaud 2019).

Le rapport au risque est en fait toujours porteur de deux facettes :

- L'une induit le positionnement à l'égard d'une menace, d'un risque redouté qu'il s'agisse de ne pas subir, donc déclenche des stratégies de protection.
- L'autre est celle du risque choisi, vécu comme une aventure, pris, saisi comme une chance potentielle. Considéré dans son statut dans l'activité humaine, le risque peut entraîner la paralysie tout autant que le développement. Mais, dissocié du sentiment de peur, il constitue un moteur de développement, d'innovation, de créativité.

LES MINI ENTREPRISES, UN DES MOYENS PRIVILEGES D'EDUCATION A L'ENTREPRENEURIAT

L'un des moyens pédagogiques a préconisé par l'Etat Congolais est l'entreprise d'étudiant, «outil pédagogique basé sur l'acquisition d'une expérience pratique par la gestion d'un projet complet d'entreprise, entraînant des interactions avec l'environnement extérieur (le monde des affaires ou les collectivités locales) » (Projet Procédure Best

2005). La mini-entreprise est considérée comme une pratique emblématique de l'éducation à l'entrepreneuriat (Pépin 2017). A mettre en œuvre en RDC dans un certain nombre d'Etablissement d'enseignement Supérieur et Universitaire pour un partenariat entre rectorat, entreprises locales et acteurs institutionnels intéressés au projet, les opérations de type «Entreprendre dans le milieu Universitaire » entendent susciter la «culture de l'entrepreneuriat » , donner une «tournure d'esprit » , une «mentalité » d'entrepreneurs. C'est pendant un an, le développement par des étudiants en équipe de projet, d'une entreprise, de ses activités, de ses services ou produits, de sa clientèle, etc., depuis l'idée première jusqu'à la production et à la vente en passant par le plan d'affaire. Ce processus qui s'inscrit dans une pédagogie du projet est tuteuré par des enseignants et par des partenaires du monde économique. Au cours d'une enquête réalisée dans les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, nous avons interrogé des enseignants impliqués. L'étude a pour objectif premier d'analyser le fonctionnement et l'impact d'un dispositif pédagogique de l'enseignement supérieur destiné à construire chez les étudiants la compétence à entreprendre, à partir des activités observées dans des établissements. Nous en livrons ici certains résultats en les mettant en relation avec les questions posées dans la première partie de cet article. Un questionnaire a été adressé à deux populations : des enseignants encore novices (30) dans le dispositif, qui n'en avaient encore pas fait l'expérience directe, dans le but d'accéder aux représentations qu'ils avaient du dispositif avant de l'avoir vécu. Des enseignants expérimentés (15) qui avaient déjà fait l'expérience de manière directe pendant au moins une ou deux années. Nous avons également analysé différents documents réalisés par différente source afin de gérer, décrire et évaluer le dispositif et conduit une observation de la formation proposée aux enseignants.

Solutions à la forme pédagogique spécifique

Un modèle pédagogique préconisé dans le cadre du présent article est de proposer des solutions à travers une formation par des intervenants d'entreprise sous-tend le dispositif: il se caractérise par plusieurs principes complémentaires représentatifs des objectifs de l'éducation à l'entrepreneuriat :

- Une formation par l'action. Les apprentissages résultent d'une confrontation à l'expérience effective du montage d'une entreprise. Il s'agit d'apprendre des situations réelles de la vie courante.
- L'ouverture de l'école sur le monde extérieur et le rapprochement des apprenants avec le monde de l'entreprise.
- La pédagogie du projet et du problème (Bayad et alii 2002) qui suppose la transversalité disciplinaire et des modalités spécifiques d'appui sur les savoirs constitués. Les projets et les problèmes à solutionner nécessitent que les étudiants aillent chercher des ressources dans l'ensemble des connaissances disponibles.

L'autonomie laissée aux étudiants, à l'occasion de la création des mini-entreprises entend favoriser l'apprentissage de la prise de décision et de la prise d'initiatives et de risques dans un contexte de travail collectif de résolution de problèmes. Ces principes pédagogiques font écho aux objectifs universitaires du socle commun concernés et sont considérés comme propices au développement des compétences de l'entrepreneur. L'expérience dans laquelle s'engagent les apprenants doit être matérialisée par l'organisation d'une «journée scientifique », où les étudiants présentent le fruit de leurs projets sur des stands et par une «selection» qui récompense chaque année les meilleurs projets. Le déroulement du projet est ainsi pensé dans une proximité avec les réalités économiques de la

vie en entreprise, et confronte les jeunes à des situations de stress, d'émulation, d'incertitude, de compétition en aiguillant leur besoin de reconnaissance. La perspective de création d'activités nouvelles s'inscrit, par essence pourrait-on dire, dans une problématique de la confrontation à la réalité.

Un dispositif qui décline les questions centrales de l'éducation à l'entrepreneuriat

Les éléments d'analyse issus de cette première enquête confirment largement les axes de questionnement présents dans la littérature disponible dans d'autres pays et sur l'éducation à l'entrepreneuriat en République Démocratique du Congo en particulier. Les acteurs doivent s'inscrire à la fois dans l'objectif de construction de compétences entrepreneuriales et dans l'objectif plus large de compétences d'initiative et d'autonomie. La priorité donnée à l'un ou l'autre des deux objectifs semble dépendante du point de vue et des enjeux des acteurs impliqués. Les enseignants perçoivent la démarche comme relevant des préoccupations et d'initiatives essentiellement adaptés dans le milieu d'enseignement supérieur et Universitaire, ceci étant sans doute renforcé par les caractéristiques entrepreneuriales. Ils expriment une perception unanimement très positive quant à la figure de l'entrepreneur qui s'accorde avec leur statut de «volontaires». Leur familiarité avec le monde de l'entreprise et les activités des entrepreneurs semble jouer un rôle dans l'engagement au sein de ce type de dispositifs. Beaucoup de leurs conjoints travaillent à l'extérieur du système éducatif, beaucoup ont un chef d'entreprise dans leur entourage, ils ont souvent travaillé eux-mêmes à l'extérieur du système éducatif avant d'y devenir professeur et ils sont engagés dans des activités associatives et électives. L'implication des enseignants dans l'éducation entrepreneuriale correspond à une curiosité pédagogique, à un besoin d'ouverture, au souci d'investir leur mission éducative au sens large, à la prise en compte de l'intérêt des étudiants. Ils attendent et ils constatent des effets positifs du dispositif, sur la relation avec les étudiants notamment. Ils situent leur engagement comme un engagement au profit des étudiants, tendant vers un rapprochement de l'école et des entreprises au service de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Il est intéressant de relier les travaux portant sur l'éducation à l'entrepreneuriat en ce qui est par ailleurs qualifié d'éducatif et de tenter de trouver des cadres d'interprétation, des matrices d'intelligibilité commune, sans négliger la spécificité respective de chacune de ces impulsions éducatives. Une épistémologie de travaux de recherche spécifiés par leurs rapports à des énoncés de croyances portant sur des pratiques traversées de positionnements idéologiques et axiologiques et très marqués par l'influence des politiques éducatives transnationales reste à construire. Le projet éducatif sous-entendu par l'éducation à l'entrepreneuriat entraîne de nombreuses questions. Les enjeux de société peuvent paraître faire consensus, mais on voit qu'ils sont incertains à plusieurs niveaux :

- La nature de la «culture » qu'il s'agit de promouvoir et de diffuser,
- Le point de vue de l'individu sur le travail qui y est construit,
- Le rapport à l'activité et au monde qui sont ainsi développés, - les modèles d'emploi et de statuts sociaux au travail.

L'éducation à l'entrepreneuriat est-elle un moyen ou un objet d'enseignement/ apprentissage ? Va-t-elle déboucher sur l'émergence d'une discipline ou sur des pratiques marquées par la multidisciplinarité ? Quels sont les objectifs visés ? Les pratiques s'inscrivent-ils dans une logique de curriculum ? Quel est le rôle des enseignants en relation avec les autres partenaires chargés de cette éducation à ? Faut-il homogénéiser les pratiques ? Les questions ne manquent pas.

BIBLIOGRAPHIE

1. Bayad M., Schmitt C. & Grandhaye J. P. (2016) «Pédagogie par projet et enseignement de l'entrepreneuriat : réflexions autour d'une démarche et de différentes expériences »
2. Beck U. (2003) La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Paris : Flammarion,
3. Boissin J.-P. (2007), « Les croyances des étudiants envers la création d'entreprise. Un état des lieux », Revue française de gestion, no 180,
4. Fayolle A. (2011), « Enseignez, enseignez l'entrepreneuriat, il en restera toujours quelque chose ! », Entreprendre et Innover, nos 11-12,
5. J.-M. (2018) «L'éducation au développement durable au regard des pratiques enseignantes » – Aster 46 (123-154).
6. Léger-Jarniou C. (2008) «Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Théories et pratiques » – Revue Française de Gestion 185, 2008/ 5 (161-174)
7. Léger-Jarniou C. (2015), « Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes », Revue française de gestion,
8. Pelletier D. (2007) Invitation à la culture entrepreneuriale. Guide d'élaboration de projet à l'intention du personnel enseignant. Québec : Septembre éditeur.
9. Pelletier D. (2005) Invitation à la culture entrepreneuriale. Guide d'élaboration de projet à l'intention du personnel enseignant. Québec : Septembre éditeur.
10. Surlemont B. (2011), « Former pour entreprendre ? Réflexions sur l'approche pédagogique en matière d'entrepreneuriat », document de travail, université de Liège (Belgique),
11. OCDE (1997), PME et mondialisation, vol. 1 & 2.
12. OCDE (2019), Stimuler l'esprit d'entreprise, OCDE, Paris.
13. OCDE (2015) Encourager l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance dans une économie mondialisée. Istanbul, Turquie, 3-5 juin.